

LE PETIT MÉTROPOLITAIN

#11
FÉVRIER
2017

LE MAGAZINE DES AGENTS DE LA MÉTROPOLE



p.16

REGARDS CROISÉS

Travailleurs de l'aube :
la collecte des ordures
ménagères

p.6

DOSSIER

L'évolution professionnelle
à la Métropole

p.12

EN ACTION

Commission métropolitaine d'accessibilité :
une commission discrète pour de grands effets

CÔTÉ
INSTITUTION

03

LA DATA DU MOIS

Les dépenses 2017

04

ACTUSActualités de février 2017
Agenda de mars 2017

06

DOSSIERL'évolution
professionnelle
à la Métropole

11

**D'HIER À
AUJOURD'HUI**

Il était une fois une île

CÔTÉ
RÉALISATIONS

12

EN ACTIONCommission
métropolitaine
d'accessibilité :
une commission discrète
pour de grands effets

14

HORS LES MURSCoopération
décentralisée :
mission au Bénin

15

**POINT
D'INTERROGATION**Je suis aidant, où trouver
de l'information et être
accompagné dans mes
démarches ?CÔTÉ
AGENTS

16

REGARDS CROISÉSTravailleurs de l'aube :
la collecte des ordures
ménagères

18

C'EST PRATIQUE

AVC : le geste qui sauve

19

EN PERSONNE« Marie Pidoux : fée
coachette pour
entreprises en
développement »

20

**INFOS DU
PERSONNEL**

21

LES ASSOS

22

**EXPRESSIONS
SYNDICALES**

CONTRIBUTEURS

**Direction Prospective
et dialogue public**

Camille Pantano

**Délégation Développement
solidaire et habitat**Madeleine Aufrand
Thomas Lalire**Direction de l'Eau**Laure-Anne De Biasi
Elsana Burazerovic**Direction Planification
et politiques d'agglomération**

Vérène Saint-André

Direction de la Propreté

Béatrice Vandroux

Direction de la Culture

Sylvie Senis

**Direction Patrimoine
et moyens généraux**

Vincent Deshayes

**Direction Attractivité
et relations internationales**

Ouarda Hadid

Direction de la Voirie

Karine Lalo

Service des Archives

Carol Demessieux

Service Documentation

Cécile Lardet

Geneviève Vazette

Direction Finances

Isabelle Durif

Direction Ressources humaines

Christien Chabrier

Comité social du personnel

Nicole Albinana

Lyon Sport Métropole

Marina Debiesse

**DTP - SERVICE DE LA COMMUNICATION
INTERNE - HÔTEL DE MÉTROPOLE**20, rue du Lac, CS 33569
69505 Lyon Cedex 03

Tél. 04 78 63 41 04

vriffault@grandlyon.comcbarbier@grandlyon.com**Directeur de la publication**

Olivier Nys

Rédacteur en chef

Pierre-Yves Collaud

Rédactrice en chef adjointe

Anne-Sophie Peyret-Rosà

Coordination et rédaction

Christian Barbier - Véronique Riffault

Crédit photos

Emma Arbogast

Eric Soudan

Crédit photos encart voeux

Emma Arbogast

Thierry Fournier

Conception graphique

In Média Res

Réalisation/Illustration

Olivier Coët

Impression

OTT imprimeurs



les dépenses 2017

PAR POLITIQUE PUBLIQUE

les **3 196** millions d'euros du budget 2017 se répartissent* :



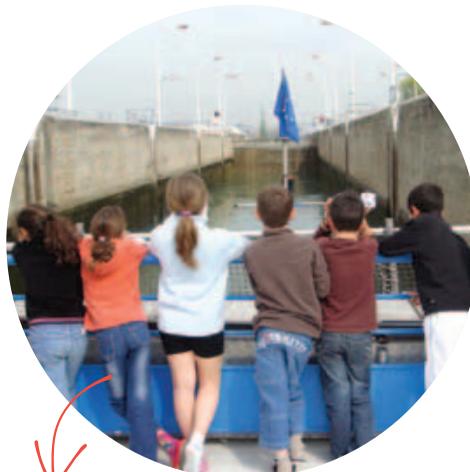
* Illustration des principales politiques publiques par regroupement de compétences

Expérimentation : un couloir bus dynamique



Camille Poulain-Vivier (voirie)
chargée d'études circulation
et déplacements

La Métropole de Lyon doit faire face, comme toutes les grandes métropoles européennes, à des enjeux majeurs en matière de mobilité des personnes et des biens. Pour améliorer la performance du réseau de transports en commun de surface elle a développé, depuis plusieurs années, une politique de déploiement de couloirs bus axée sur la mise en place de linéaires. Aujourd'hui, ces couloirs bus s'étendent sur une longueur de 120 km. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Métropole de Lyon et le Sytral expérimentent un nouveau système : le couloir bus dynamique. Cette innovation consiste à passer d'un partage spatial à un partage temporel de la voirie concernée. Il s'agit d'affecter, temporairement, une voie de circulation générale aux bus. Cette affectation se fait par allumage de LEDs au sol et de panneaux de rabattement indiquant aux automobilistes l'attitude à adopter lorsqu'un bus est en approche. Expérience à suivre.



Plus de 750 élèves sensibilisés au fil de l'eau

L'éducation au développement durable est solidement ancrée dans la base des savoirs fondamentaux que doit dispenser l'école. Pour les accompagner dans leurs projets, la Métropole de Lyon s'est engagée dans ce domaine par la réalisation d'actions pédagogiques auprès des enfants du 3^{ème} cycle et des collégiens, dans le cadre de ses compétences liées à l'eau. Elle met à leur disposition des structures qualifiées ; les Péniches du Val de Rhône en font partie. À travers des navigations thématiques, l'association propose, aux écoles primaires et aux collèges labellisés de la Métropole, des séjours « classe eau » de cinq jours de navigation et de sensibilisation au milieu urbain et fluvial. En 2016, 17 projets éducatifs ont été menés auprès de 762 jeunes dans un contexte scolaire ou extrascolaire, au fil du Rhône et de la Saône. Cette action éducative est fondamentale car elle accompagne l'action des services de la Métropole de Lyon auprès des jeunes. Découvertes et acquisitions leur permettent de se situer dans leur environnement et d'agir de manière responsable.

24h DE SERVICES AUX PUBLICS

La Métropole de Lyon, ce sont plus de 240 métiers différents exercés sur tout le territoire et tout au long de la journée (et parfois de la nuit...). En images, cela donne un film de 5 minutes qui présente une partie de nos actions sur le terrain au service des publics ou au service de ses collègues. Certes, ce n'est pas forcément aussi haletant que la série du même nom... mais le film donne à voir à la fois la diversité de nos métiers, de nos types d'intervention, des expertises déployées, la multiplicité des actions de nos services et de nos usagers.

À l'issue du visionnage de la vidéo, on est tenté de se dire : « c'est vrai qu'on fait tout ça, c'est impressionnant, y a de quoi être fiers... » ! Ce film a été projeté lors de la cérémonie des vœux aux agents le 20 janvier dernier et pourra servir de support à une présentation de nos métiers lors des temps d'accueil des nouveaux arrivants ou à l'occasion d'une présentation des missions et compétences de la Métropole.

Retrouvez le film sur **Comète**, rubrique en commun > communication interne

CÔTÉ BUDGET

Le budget 2017 a été voté le 30 janvier dernier. Les crédits (budgets principal et annexes) s'élèvent à 3 162 M€. Ce budget présente une situation financière satisfaisante : l'impact de la diminution des dotations versées par l'État est limité

par le dynamisme de nos ressources fiscales, les actions menées en matière de renégociation des emprunts toxiques, la faiblesse des taux d'intérêt et les efforts de la collectivité pour dégager des marges de manœuvre. Ces éléments nous permettent d'augmenter notre autofinancement prévisionnel qui atteint désormais 257 M€ et de poursuivre notre effort d'investissement pour développer le territoire, garantir son attractivité et mettre en œuvre nos politiques publiques.

<https://territoires.grandlyon.fr>

Le site extranet Grand Lyon Territoires évolue !

L'extranet s'adresse aux agents de la Métropole qui souhaitent s'informer sur les projets en cours communes/métropole, aux élus métropolitains avec l'accès notamment au processus délibératif mais aussi aux conférences territoriales et aux agents des communes. L'objectif de cette évolution est de rendre le site plus intuitif, plus proche des besoins quotidiens des utilisateurs. Cette nouvelle version s'articule donc entre des ressources mises à disposition par la Métropole (organigrammes, documentation, outils de communication),

l'animation d'instances territoriales (CTM, pacte de cohérence métropolitain), la vie du Conseil et du réseau Ressources et Territoires (RRET). Un des défis de cette nouvelle version est également de prendre un virage plus collaboratif pour proposer toujours de nouveaux services ou outils qui permettent un échange accru entre les communes et la Métropole. N'hésitez pas à contacter l'équipe éditoriale via territoires@grandlyon.com pour toute demande d'informations, de présentation du site ou toute suggestion d'évolutions ou d'articles.



L'AGENDA

→ **DU 3 AU 5 MARS**
EUREXPO : Primevère,
salon de l'alter-écologie

Trois jours dédiés à l'écologie et aux alternatives avec 500 exposants, 16 espaces d'animation et 150 heures de débats sur l'actualité et les enjeux de société. Objectifs : promouvoir les démarches alternatives, sensibiliser le grand public, développer une meilleure communication entre les partenaires de l'écologie et proposer aux personnes déjà sensibilisées des sujets à la pointe de l'actualité de l'alter-écologie. La Métropole de Lyon sera présente pour l'occasion.

→ **6 MARS**
HÔTEL DE LA MÉTROPOLE :
Conseil de la Métropole

Déménagement des organisations syndicales

Depuis le début du mois, les organisations syndicales de la Métropole ont intégré leurs nouveaux locaux. En effet, pour leur assurer de meilleures conditions de travail et améliorer l'accueil des agents, un projet de relocalisation de toutes les organisations syndicales a été mené tout au long de l'année 2016 par la direction du Patrimoine et des moyens généraux. Jusqu'ici dispersées sur plusieurs sites, les organisations syndicales disposeront désormais de locaux réaménagés de 375 m² dans l'immeuble le Gemellyon Sud, situés 59 boulevard Vivier Merle. Les locaux, loués par la Métropole de Lyon sont situés aux 1^{er} et 3^{ème} étages de l'immeuble Gemellyon et ont fait l'objet de travaux de réaménagement et de rénovation. Un espace de réunion partagé a été aménagé, de nouveaux mobiliers et matériels informatiques ont été installés. Chaque organisation syndicale disposera de son espace propre.

→ **Les adresses postales restent inchangées et sont les suivantes :**

CFE-CGC / FSU / SUD / UNSA : Porte Sud - 3 rue des Cuirassiers - 69003 LYON

CFDT / CGT Métropole / CGT territoires / CGT STEPCE / CGT UFICT / FAFPT / FNACT-CFTC / FO :

Porte Sud - 4 rue des Cuirassiers - 69003 LYON



ÉDITO

La fonction ressources humaines a vocation à accompagner les agents sur l'ensemble de leur parcours professionnel et ce, dès l'intégration dans la fonction publique.

L'objectif de la collectivité est de permettre le maintien et le développement des compétences de l'ensemble du personnel. À cet effet la formation professionnelle est l'outil indispensable à mobiliser par chacun, en cohérence avec son parcours et ses aspirations mais également en fonction des besoins de l'employeur.

Si la fonction publique dispose d'un cadre commun, les employeurs définissent des règles spécifiques qui sont travaillées avec les représentants du personnel. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2015, la volonté de développer la mobilité interne, de favoriser l'évolution par la promotion interne et l'avancement de grade est affirmée.

Il revient à la fonction ressources humaines d'expliquer les choix de l'employeur et d'accompagner les agents pour la réalisation de leur projet. À cet effet, les services ressources humaines, par l'intermédiaire des conseillers emploi, carrière et formation accompagnent les agents.

La Métropole de Lyon souhaite créer les conditions favorables au déroulement de carrière et à la reconnaissance de l'investissement personnel. Il est cependant essentiel que chacun soit moteur et acteur pour évoluer, que ce soit dans la collectivité ou dans la fonction publique.



Lise Fournot-Bogey
Directrice des Ressources
Humaines

L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE À LA MÉTROPOLE

La collectivité entend permettre aux agents métropolitains un déroulement de carrière qui les rend acteurs de leur évolution professionnelle. Il s'agit ainsi de valoriser et de reconnaître à la fois l'engagement du personnel, le parcours professionnel, les postes occupés et les compétences acquises. « Le parcours du fonctionnaire à la Métropole » mode d'emploi est présenté dans ce dossier.



Laurent Sausser, directeur adjoint Paie et carrière à la DRH

Dès son recrutement, le fonctionnaire est intégré dans un cadre d'emplois, classé dans l'une des trois catégories hiérarchiques (A, B et C), qui lui permet d'occuper un ensemble de fonctions. Au cours de sa carrière, il sera amené à évoluer. Des règles d'avancement définies par le statut particulier de son cadre d'emplois lui donnent accès aux échelons, grades ou cadres d'emplois supérieurs. Les règles d'avancement permettent au fonctionnaire d'évoluer au sein de son cadre d'emploi organisé en grade initial et en grade(s) d'avancement. Dans la carrière du fonctionnaire, on distingue l'avancement d'échelon et l'avancement de grade.

AVANCEMENT SOUS CONDITIONS

L'avancement de grade permet à un agent titulaire de pouvoir évoluer au sein de son cadre d'emplois et de sa catégorie hiérarchique, et d'accéder ainsi au grade immédiatement supérieur au sien. Il a lieu après avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) compétente. Une nouvelle procédure d'avancement de grade a pu s'appliquer au sein de la Métropole de Lyon en 2016 de manière à mieux prendre en compte la valeur professionnelle des agents. Le dispositif mis en place a néanmoins suscité des interrogations au moment de l'examen des tableaux d'avancement. Pour la gestion des avancements de grade 2017, le travail est engagé avec les organisations syndicales et les managers de manière à définir des critères d'avancement qui devront respecter trois principes essentiels :

- Garantir des possibilités d'avancement aux agents en anticipant sur les évolutions statutaires,
- Améliorer la prise en compte du parcours professionnel de l'agent,
- Introduire de façon objective et transparente le critère de valeur professionnelle des agents.

De manière à permettre l'avancement des agents, la collectivité a par ailleurs délibéré les « ratios » d'avancement (pour déterminer le nombre maximal d'agents promus par rapport aux agents pouvant l'être).

LES VOIES DE LA PROMOTION INTERNE

La promotion interne permet aux fonctionnaires d'accéder au cadre d'emplois supérieur. Deux voies sont ouvertes. Une des voies consiste dans le passage d'un examen professionnel : un tableau d'avancement est établi en fonction de l'appréciation de la valeur professionnelle des agents mais aussi en fonction des résultats obtenus à cet examen. La Métropole de Lyon pour la seconde voie a opté pour une promotion interne à l'occasion de la publication de tous les postes vacants (voir note de service 2015-013 sur Comète). Ainsi, elle s'inscrit dans une politique de mobilité, l'agent candidate sur un poste de cadre d'emplois supérieur (s'il présente par ailleurs les conditions d'ancienneté exigée par le statut). En 2016, 49 agents ont bénéficié d'une promotion interne soit 11 agents de catégorie A, 14 agents de catégorie B et 24 agents de catégorie C (agents de maîtrise).

LA NOTION DE SERVICES EFFECTIFS

Le calcul est effectué en nombre de jours, arrêté au 31 décembre de l'année précédant l'année d'établissement du tableau d'avancement.

PÉRIODES PRISES EN COMPTES

Activité : toutes les années en tant que fonctionnaire titulaire ou stagiaire (Fonction Publique Hospitalière, Fonction Publique Territoriale, Fonction Publique d'État en position d'activité, de détachement ou de mise à disposition).

Le congé parental est pris en compte en totalité la 1^{ère} année et à hauteur de 50% la 2^{ème} et 3^{ème} année.

PÉRIODES NON PRISES EN COMPTE

Sont exclues :

- les périodes d'agent non titulaires, vacataire, auxiliaire, contrat aidé ;
- les périodes d'inactivité : disponibilité, congés sans traitement, incarcération, absences irrégulières, exclusions temporaire de service.

QUELQUES CHIFFRES

En 2016, 721 agents ont bénéficié d'un avancement de grade dont :

- 117 pour la catégorie A
- 92 pour la catégorie B
- 512 pour la catégorie C

Le nombre d'avancements a été stable par rapport à l'année 2015.

LES MÉDAILLES DU TRAVAIL

Décernées à partir de 20 ans de service, les médailles viennent récompenser les agents pour le travail accompli au cours de leur carrière.

 **En savoir plus sur les modalités de demande de médaille : [Comète](#) > [Ressources humaines](#)**

ENTRETIENS PROFESSIONNELS 2016 DÉBUT LE 15 FÉVRIER

L'entretien professionnel est réalisé chaque année. Il constitue un moment d'échanges privilégié de dialogue, entre l'agent et son supérieur hiérarchique direct, en vue d'apprécier la valeur professionnelle de l'agent. Cette année, l'entretien professionnel n'intégrera pas :

- l'avis sur les avancements d'échelon. Il n'est en effet plus nécessaire en 2017 (nouvelles dispositions réglementaires),
- l'avis sur l'avancement de grade : les managers seront questionnés ultérieurement sur ce point pour les agents qui seraient promouvables en 2017.

FORMATION PERSONNELLE

LA CLEF D'UN NOUVEAU PROJET PROFESSIONNEL

Le schéma directeur de formation et de développement des compétences (2016-2020) fixe les grands axes et les orientations pour favoriser la mise en œuvre de ses 23 politiques publiques. Il sera annuellement décliné en offres de formation qui seront mises en œuvre chaque année pour s'adapter aux évolutions réglementaires, aux nécessités des projets, etc. Courant mars, un guide complet de la formation sera mis à la disposition des agents.



David Peyret, Peggy Lafont et Agnès Mollard, service Formation et développement des compétences à la DRH

Ce schéma directeur se décline en trois axes principaux :

- Accompagner l'évolution de la nouvelle collectivité et les valeurs de service public qu'elle prône ;
- Maintenir et développer les compétences des agents dans l'exercice de leur métier actuel ;
- Favoriser l'évolution de carrière et accompagner la politique de mobilité interne, d'insertion, d'apprentissage et de maintien à l'emploi.

LA FORMATION PERSONNELLE, POUR QUOI FAIRE ?

Au sein du dispositif proposé par la Métropole, la formation personnelle (différente de la formation dite individuelle) fait partie

des formations facultatives. Elle permet, aux fonctionnaires ou aux agents non titulaires et occupant un emploi permanent, de développer des compétences nouvelles pour satisfaire un projet professionnel ou personnel.

Cette formation personnelle recouvre plusieurs situations :

- La mise en disponibilité pour effectuer des études ou recherches présentant un caractère d'intérêt général ;
- Le congé pour bilan « Valorisation des acquis de l'expérience »(VAE) ;
- Le congé pour bilan de compétences ;
- Le congé de formation professionnelle ;
- La décharge partielle de service.

QUELLES CONDITIONS ?

Ce type de formation, non obligatoire, est soumis aux nécessités de service. Ainsi, toute demande doit faire l'objet d'un entretien entre l'agent et son service ressources humaines de proximité. Un dossier est constitué et présenté en commission des formations personnelles. La Métropole devra motiver sa décision : accord, report ou rejet.

QUAND FAIRE MA DEMANDE ?

Tout au long de l'année ! Néanmoins, pour celles qui débiteront en septembre 2017 et janvier 2018, le dossier doit être finalisé et transmis par votre manager, par mail, au correspondant formation du SRH compétent au plus tard le 3 mars 2017.

 **Rendez-vous sur Comète > Ressources humaines > Emploi et formation**

MOBILITÉ INTERNE, UNE PRATIQUE ENCOURAGÉE ET SOUTENUE

La Métropole de Lyon souhaite favoriser la mobilité interne pour permettre aux agents d'aller sur les champs de compétences et de métiers de la collectivité et de s'inscrire dans des parcours professionnels.



Christine Fournier-Blousson, directrice adjointe Emploi et développement des compétences à la DRH

Il est important de noter qu'à la métropole, sur 2015 on comptabilisait 692 avis de vacance de poste qui ont donné lieu à recrutement et 185 recrutements dans le cadre des campagnes collectives de mobilité. Ces campagnes collectives existent dans les collèges et à la direction de la propreté compte tenu du volume d'agents concernés et des mouvements internes à organiser sur ces périmètres.

LES CHIFFRES DE LA MOBILITÉ À LA MÉTROPOLE EN 2015 :

La métropole de Lyon a comptabilisé 877 mobilités d'agents dont 446 sont des mobilités internes **soit 50,8% de recrutements internes sur 2015**

- Pour les A : 34,9%
- Pour les B : 41%
- Pour les C : 63,3%

Ce taux de recrutement interne atteint 62% si on comptabilise comme interne les contractuels renouvelés soit 98 agents.

- Pour les A : 54,5%
- Pour les B : 61,4%
- Pour les C : 64,7 %

RENCONTRE DES LAURÉATS DE CONCOURS OU EXAMENS PRO'

Le 11 mai prochain, une rencontre d'une demi-journée sera proposée aux lauréats de concours en recherche de poste et aux lauréats d'examens professionnels donnant accès à une promotion interne. Lors de cette rencontre et ce temps d'échanges, il leur sera proposé de découvrir les opportunités professionnelles qui s'ouvrent à eux au sein de la collectivité :

- Processus recrutement ;
- Dispositif d'accompagnement RH ;
- Carrière ;
- Informations sur la recherche de poste et le marché de l'emploi (à la Métropole mais aussi dans les collectivités du terri-

toire). Le Centre de Gestion 69 sera présent lors de cette rencontre. La direction des ressources humaines rappelle à cette occasion que les lauréats de concours ou d'examens professionnels doivent personnellement notifier à leurs SRH leur réussite à tel ou tel concours ou examen pour qu'elle soit prise en compte.

Par ailleurs, les agents doivent se faire connaître, en envoyant leur attestation d'inscription sur une liste d'aptitude, à l'adresse mail dédiée suivante :

journéedeslauréats@grandlyon.com

Ils seront ainsi conviés à l'événement RH qui aura lieu le 11 mai 2017.

CRÉPIEUX ET CHARMY :

IL ÉTAIT UNE FOIS UNE ÎLE



Archives du Grand Lyon, 0781W6545 © Métropole de Lyon, Auteur inconnu. Collection de Jean-Paul TABEY

AUTREFOIS LIEU DE VIE
AUJOURD'HUI **RÉSERVE**
NATURELLE
ET CHAMP CAPTANT

En face de la commune de Rillieux-la-pape, entre le canal de Miribel et celui de Jonage, s'étendent les deux îles de Crépieux et-Charmy. Ces 375 hectares, aujourd'hui interdits d'accès car ils abritent le champ captant de l'eau potable destinée aux habitants de l'agglomération, fut jadis un lieu de vie.

Jusqu'au début des années 60, les îles de Crépieux et-Charmy étaient encore habitées. Durant plusieurs décennies, les Lyonnais avaient pris l'habitude d'y passer des moments de détente. Les familles arrivaient par le train, descendaient à la gare de Crépieux et prenaient ensuite le bac à traîlle pour traverser le canal de Miribel. Sur l'île il y avait des cafés, des jardins dont aujourd'hui encore on devine l'emplacement même si les bâtiments ont disparu. Quelques platanes encore debout ombragent l'emplacement d'une terrasse de bistrot ; quelques plantes, non endémiques et qui se ressèment d'année en année, révèlent le site d'un ancien potager. Dès 1930 la Ville de Lyon prit à bail pour 99 ans, les 110 hectares de l'île appartenant à Crépieux. L'autre partie, d'une superficie de 60 ha environ, dépendant de la commune de Vaulx-en-Velin et appartenant à différents propriétaires, sera progressivement achetée.

ZONE TRÈS PROTÉGÉE

Le « Plan de l'an 2000 » du service des eaux de Lyon, lancé en 1966, qui avait pour but essentiel de répondre au besoin croissant en eau potable, a conduit à la création du site de captage de Crépieux-Charmy. Dans les faits, le service des Eaux de la Ville de Lyon avait projeté dès 1950 de transférer ses champs de captage à l'amont de l'agglomération dans l'île de Crépieux. Le premier rapport géologique portant sur ce site avait d'ailleurs été dressé en 1951 par un géologue agréé. Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Banlieue de Lyon a entrepris de son côté des captages à Charmy sur la rive gauche du Vieux Rhône dès 1950. A sa création, la Communauté urbaine devint peu à peu propriétaire de l'ensemble du champ captant. Triplement protégée en étant classée Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF), arrêté de protection de biotope et zone Natura 2000, cette île est désormais le paradis des milans, castors, faisans, lapins et autres représentants de la gent à poils ou à plumes.

COMMISSION METROPOLITAINE D'ACCESSIBILITE : UNE COMMISSION DISCRETE POUR DE GRANDS EFFETS

Succédant à la CIA (Commission Intercommunale d'Accessibilité), la CMA vient d'achever sa première année d'activité. Composée de représentants associatifs, de personnes en situation de handicap et d'autres usagers, cette commission réglementaire et consultative sait faire valoir son expertise d'usage.

Veiller à l'accessibilité du bâti, de la voirie, des espaces recevant du public, des Transports en Commun Lyonnais (TCL), améliorer les services de transport adapté « Optibus », suivre les projets urbains et soumettre des propositions afin que chacun, en situation de handicap ou non, puisse en profiter... Les missions de la CMA sont variées et dépassent le cadre réglementaire, mais toutes sont guidées par une seule préoccupation : améliorer la qualité d'usage de la chaîne de déplacement.

Comment ça marche ?

Pour mener à bien ses missions, la CMA est accompagnée par Laurence Lianzon du service Participation et implication citoyennes de la direction de la Prospective et du dialogue public. Chaque année, chaque groupe de travail choisit son programme sur la base de propositions des associations, des élus et de l'administration : entre obligations légales, sujets récurrents et projets urbains d'actualité. Bien évidemment, la Commission ne s'interdit pas d'investir d'autres thèmes, comme le numérique, qui a fait l'objet, fin 2016, d'un atelier visant à mieux comprendre les usages du numérique des personnes handicapées. Ensuite, chaque groupe de travail se réunit à son rythme et dans le format le mieux adapté à son objectif. La CMA porte des propositions concrètes et sait varier ses méthodes de travail. Si les réunions en salle sont privilégiées pour prendre connaissance d'un projet, certains sujets font l'objet de visites de terrain, d'ateliers créatifs, de chantiers pédagogiques... Selon les projets, la CMA choisit aussi de solliciter certaines associations et pas d'autres. Par exemple, le suivi de la mise en place de synthèse vocale aux feux tricolores indiquant l'état de la figurine piéton ne mobilise que des représentants des personnes malvoyantes.

Une expertise reconnue qui profite à tous

Pourquoi consulter la CMA ? Solliciter la CMA en amont des projets permet d'éviter des ajustements a posteriori, chronophages, coûteux et négatifs en termes d'image, tels que le changement d'un revêtement de sol ou l'ajout d'une signalétique complémentaire. Ce qui peut paraître du détail à une personne valide, connaissant bien un lieu ou un service, peut être décisif pour une personne en situation de handicap et la conduire à renoncer à un déplacement. Le travail de la CMA en faveur de l'accessibilité bénéficie aussi aux personnes âgées, aux jeunes parents avec poussette, aux enfants, aux touristes encombrés de bagages... Il contribue à une meilleure « lecture » de notre ville, par exemple grâce à une signalétique claire et mise à jour, des revêtements de sols facilitant le repérage et le confort des déplacements, des aménagements faciles d'appropriation... Il s'agit d'un travail de longue haleine mais la CMA veille à tout cela, avec les services métropolitains, avec qui elle a noué de vraies collaborations au fil du temps.

Zoom sur la concertation des « Terrasses de la Presqu'île »

En 2016, la CMA a notamment été sollicitée au début de la phase projet des « Terrasses de la Presqu'île » afin d'intégrer, dès la conception, les questions de cheminement. L'avant-projet avait déjà fait l'objet de validations technique et politique et les normes d'accessibilité avaient déjà été intégrées. Toutefois, la direction de l'Aménagement souhaitait s'assurer que l'accessibilité, imaginée en avant-projet, fonctionnerait bien à l'usage. La CMA a été consultée avec succès sur des points précis, tels que les aménagements des traversées piétonnes entre les places Saint-Nizier et d'Albon, la gestion de la pente de la rampe du jardin fluvial, les places de stationnement...



Isabelle Soares, chef de projet Rives de Saône à la direction de l'Aménagement, a suivi la concertation des « Terrasses de la Presqu'île »

« *Concertar au bon moment, dès la conception, est essentiel afin de pouvoir prendre en compte les propositions de la CMA et éviter ainsi les ajustements et aménagements a posteriori. Ils sont généralement coûteux, inesthétiques, très visibles et ciblent un public alors qu'il s'agit de faciliter l'accessibilité de tous. Il est aussi nécessaire de faire connaître les limites de la concertation, ce qui est négociable ou pas. Par exemple, le parvis de l'Église Saint-Nizier exigeait un traitement qualitatif respectant la demande de l'Architecte des Bâtiments de France. Les dalles initialement envisagées n'ont pas été modifiées mais un travail sur les joints a toutefois été prévu pour faciliter le cheminement. Les méthodes de concertation utilisées ont également leur importance : une maquette en 3D a facilité les échanges avec notamment les personnes malvoyantes et aveugles, souvent mises en difficulté dans les zones de rencontre. Je souligne enfin la posture d'écoute de la maîtrise d'œuvre et la grande qualité du dialogue entre cette architecte et les membres de la CMA, qui ont été des éléments essentiels pour l'enrichissement du projet.* »



Laurence Lianzon, chargée de mission participation citoyenne, revient sur le fonctionnement de la CMA

« *Forte de l'expérience de la CIA, la CMA s'appuie sur un important réseau de référents politiques et techniques au sein de la Métropole de Lyon, mais également du Sytral et des maîtrises d'ouvrage déléguées pour mener à bien ses missions :*

- *Les groupes de travail voirie, établissements recevant du public et logement sont pilotés techniquement par les directions opérationnelles concernées (respectivement la direction de la Voirie, la direction Logistique et patrimoine bâti, la direction de l'Habitat et du logement et le pôle Personnes âgées/personnes handicapées) et présidés par les élus métropolitains en charge de ces thématiques.*
- *Pour le groupe de travail projets urbains, le portage varie selon le projet concerté : les personnes mobilisées sont les maîtrises d'ouvrage internes ou déléguées et les élus référents des projets concertés.*
- *Le groupe de travail transport est piloté en lien avec le Sytral et un référent accessibilité de l'exploitant du réseau TCL (aujourd'hui Kéolis).* »

LA CMA EN CHIFFRES

1 an d'existence, mais déjà **7 ans d'expérience** grâce au travail de la CIA qui l'a précédée.

5 groupes de travail : projets urbains, voirie et espaces publics, transports publics, établissements recevant du public (ERP), logement 60 membres, 53 représentants associatifs de tous les types de handicaps, les personnes âgées et les autres usagers de la ville, et 7 élus.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : MISSION AU BÉNIN

La coopération internationale des collectivités territoriales qui a déjà plus de 20 ans d'existence a connu de profondes mutations. Elle est passée d'un concept d'action humanitaire à celui de coopération décentralisée. Elle est aujourd'hui considérée comme une aide publique destinée aux pays en développement.



Chéraz Rahali, assistante de gestion, direction Habitat et logement et Philippe Di Loreto, responsable du pôle Coopération décentralisée de la DARI

tion engagée par le Grand Lyon et la ville de Lyon était l'inscription de ce patrimoine architectural sur la liste de l'UNESCO, la nécessité de le protéger et de le sauvegarder est rapidement devenue prioritaire.

Tourisme, patrimoine et services urbains

Plusieurs actions ont donc été soutenues et accompagnées : la création d'une communauté de communes permettant aux élus de prendre conscience de l'importance du tourisme lié au patrimoine et la création d'une mission Tourisme et patrimoine en son sein. La restauration de la Maison afro-brésilienne Migan qui, en 2007, est devenue la Maison du patrimoine et du tourisme de Porto Novo constitue une belle illustration de ce partenariat. En 2011, cette coopération s'est orientée vers deux sujets jugés prioritaires par les autorités locales : la planification urbaine, pour définir et organiser les grandes orientations de développement de la ville, avec, notamment, le projet Porto-Novo Ville Verte, financé par l'Agence française de développement et la gestion de la collecte de déchets avec un accompagnement technique pour mettre en œuvre le premier centre de tri et de valorisation des déchets. Côté Métropole, Philippe Di Loreto, responsable du pôle coopération décentralisée au sein de la DARI, coordonne notamment la coopération avec Porto Novo.

CHÉRAZ RAHALI
ASSISTANTE DE GESTION
PÉRIL ET HABITAT INDIGNE,
DIRECTION HABITAT
ET LOGEMENT



Au début de ce mois, Chéraz Rahali, accompagnée par Philippe Di Loreto, s'est rendue au Bénin pour découvrir l'action de la Métropole et de la ville de Lyon dans la ville de Porto-Novo. Ce voyage était le premier prix du concours proposé lors du lancement de ce journal en mars 2016. Contactée avant son départ et alors que cette édition du Petit Métropolitain était sous presse, elle nous avait fait part de son enthousiasme pour participer à cette mission sur le continent africain. Le mois prochain elle partagera son expérience avec nous.

La Métropole de Lyon coopère avec plusieurs villes dans le monde dont plusieurs sont situées en Afrique. En 1999, Le Grand Lyon et la Ville de Lyon ont signé une première convention avec la ville de Porto Novo, capitale du Bénin. Les défis du développement urbain, et de l'accès aux services publics urbains en préservant un riche patrimoine architectural, ont été les éléments déclencheurs de cette coopération décentralisée. Parmi les actions remarquables entreprises sur ce territoire il convient de mettre en avant l'utilisation du patrimoine comme levier du développement économique et social. Porto Novo est en effet riche d'un bâti, fruit de plusieurs cultures : autochtones, afro-brésiliennes et coloniales. Pourtant, si dans un premier temps, l'objectif de la coopéra-

OÙ ?

JE SUIS AIDANT, OÙ TROUVER DE L'INFORMATION ET ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS MES DÉMARCHES ?



Époux, enfants, parents, aident de façon régulière leurs proches pour raison de santé ou de handicap. Les Maisons de la Métropole sont la porte d'entrée pour l'ensemble des démarches. En complément de leurs actions, la plateforme métropolitaine des aidants accueille, écoute et accompagne les aidants de proches atteints de maladies neuro-dégénératives ou en situation complexe du fait des difficultés de prise en charge de la pathologie.

**LES MAISONS DE LA MÉTROPOLE**

Les MDM interviennent auprès des personnes âgées et handicapées, notamment via la gestion de prestations telles que l'aide personnalisée d'autonomie (APA). L'APA permet aux personnes en perte d'autonomie de bénéficier d'aides financières nécessaires pour le maintien à domicile ou l'hébergement en établissement (EPHAD, accueil de jour, accueillants familiaux). Les professionnels des MDM, gestionnaires de dossiers et travailleurs sociaux, accompagnent et assurent le suivi des démarches des usagers.

**DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES**

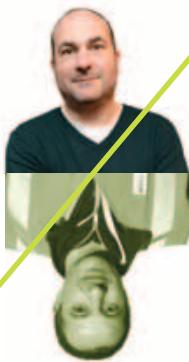
En complémentarité de l'action des MDM, la plateforme métropolitaine des aidants (anciennement Rhône+ Aidants) accueille les aidants de proches ayant une perte d'autonomie cognitive et physique. Les rendez-vous et le suivi sont effectués par une psychologue à la MDM de Lyon 2, à la consultation mémoire de l'hôpital des Charpennes

et parfois au domicile. Une assistante recueille les demandes des aidants ainsi que les orientations des professionnels (travailleurs sociaux, infirmier(es), gestionnaires de cas, médecins...) et fournit un premier niveau de réponse. La plateforme, située à la MDM de Lyon 2, joue un rôle de « maillage » entre les différents acteurs : MDM, hôpitaux, associations... Ce positionnement est essentiel pour repérer et accompagner les aidants en difficulté et les accompagner vers la mise en place des dispositifs. « *L'action de la plateforme métropolitaine des aidants et le suivi individuel proposé permet aux aidants de mieux appréhender la maladie et faire face au quotidien* » précise Françoise Rosse, la psychologue du dispositif. Après plus de 6 ans d'existence, le bilan de ce dispositif est très positif : diminution significative de l'épuisement des aidants, développement de leurs capacités à faire face aux difficultés et à se saisir de l'aide des professionnels.

TRAVAILLEURS DE L'AUBE

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Quand un webmestre quitte des yeux l'écran de son ordinateur pour partager le temps d'une rencontre le quotidien d'un agent de la collecte. Immersion dans le monde de ceux qui se lèvent tôt.



LAURENT BONNET

Laurent Bonnet est un « ex » du Conseil général. Durant 13 ans il a travaillé au sein du service multimédia qui avait en charge les sites intranet et internet du Conseil général. A la création de la Métropole il a rejoint le service Communication interne pour prendre en main Comète, le site intranet. Laurent a une formation de linguiste spécialité « pragmatique du langage et interaction verbale ». Pour en savoir plus, interrogez-le lorsque vous le croiserez.



5H30 LE MATIN

LA PRISE DE POSTE

A l'heure du laitier, quand la ville dort encore, Laurent Bonnet a rendez-vous à la subdivision de la propreté COL sud, 117 rue de Gerland. Laurent est webmestre et c'est lui qui, chaque jour alimente Comète le site intranet du Grand Lyon. Ce matin-là, dès potron minet*, entre chien et plutôt loup, il va découvrir ou plutôt redécouvrir le métier d'éboueur. En effet, à 20 ans, il avait travaillé à la collecte des ordures ménagères, en job d'été, au sein d'une entreprise privée. « *C'était une époque où les bacs n'avaient pas de roulettes et où il fallait soulever les poubelles à la force de ses bras et ses épaules* », se souvient Laurent. Ce matin-là il est 5h30 et le bureau des départs est déjà bruisant comme une ruche. Il faut dire que, comme tous les premiers mardis de chaque mois, est organisé le « café COL. », un temps de convivialité et d'échange informel avec des représentants de la direction.

* ancienne expression signifiant de bon matin



MUSTAPHA & LAURENT

COMPAGNONS DE MARCHEPIED

Celui qui va partager son métier avec Laurent s'appelle Mustapha Khelladi. Après avoir fait connaissance, ils se dirigent tous les deux vers la banque d'accueil où sont enregistrés les présences. C'est un rituel qui se déroule chaque jour pour vérifier que les 40 rondes, dont la subdivision est responsable, peuvent être assurées sur quasiment tout le sud de l'agglomération. En cas d'absence, l'encadrement doit faire appel aux agents de l'équipe de renfort pour compléter l'équipage de collecte constitué d'un chauffeur et de deux ripeurs.



LES IMPRESSIONS ?

« Ce qui m'a beaucoup surpris c'est l'extrême camaraderie des agents de cette subdivision. Alors que personne ne me connaissait là-bas, chacun est venu me serrer la main. L'accueil a été particulièrement chaleureux. L'un des chefs de secteur m'a même prêté sa parka... Tous ont fait comme si j'étais l'un de leurs collègues. Cette bonne ambiance que j'ai ressentie est toujours très remarquée par les visiteurs comme nous l'ont confirmé Lénaïck Pedron, responsable de cette subdi', et Ludovic Talieu, adjoint au responsable d'exploitation Collecte ».

PARÉS

DÉPART DE RONDE

Laurent est équipé d'une parka fluo pour être visible, car le jour est loin d'être levé, et de gants pour ne pas se blesser et se salir. En effet, il va suivre la tournée de Mustapha qui travaille à la propreté depuis mars 1998 et qui partage habituellement l'arrière de la benne à ordures ménagère avec Serge Amsellem. Les trois hommes rejoignent le camion dont le chauffeur est déjà à pied d'œuvre. Avant le départ, il a fait la « check-List » de son camion pour vérifier que tout est en ordre : marchepied en état, bouton d'alarme fonctionnel, signalisation opérationnelle...

PREMIERS BACS

LE TEMPS DES SOUVENIRS

Direction Vénissieux. L'équipe est montée à l'intérieur du camion pour parcourir les quelque six kilomètres qui séparent la subdivision du début de la ronde. Les premiers bacs sont en vue au pied d'un ensemble d'immeubles. Laurent, Mustapha et Serge descendent du véhicule et commencent à les charger. Laurent très à l'aise semble avoir fait ça toute sa vie. « *J'ai retrouvé les odeurs que j'avais connues lorsqu'étudiant j'avais exercé ce métier*, confiera-t-il au retour. *Cette expérience me fait un peu l'effet d'une madeleine de Proust...* ».

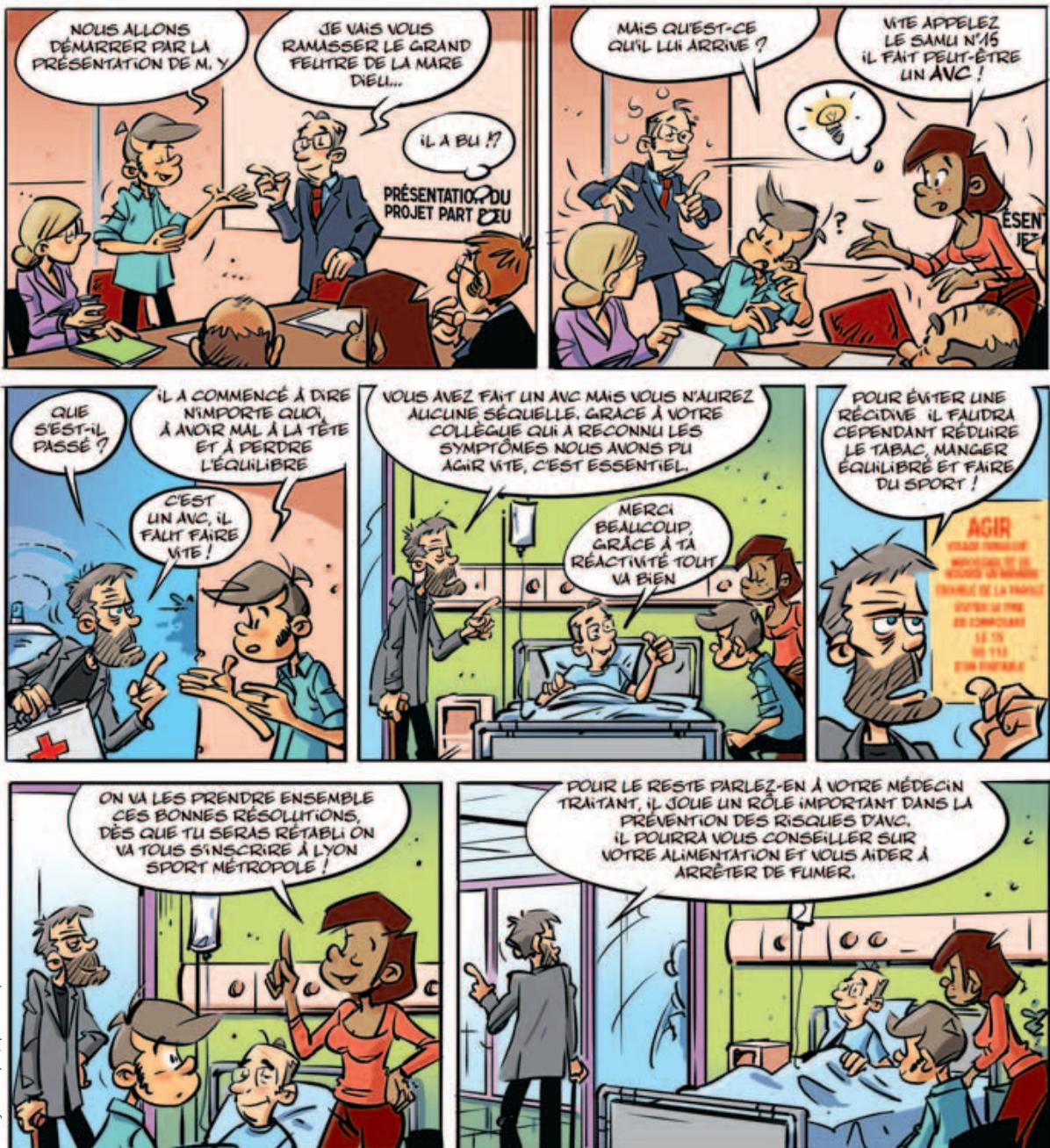
AMBITION

CHANGER DE RÔLE

Laurent ne suivra bien sûr pas toute la ronde mais il aura cependant le temps de recueillir une confiance de Mustapha. Ce dernier va en effet lui confier que son ambition, à terme, est de quitter l'arrière du camion pour l'avant et donc devenir chauffeur. Laurent aura partagé ce matin-là, le quotidien de centaines d'agents qui chaque jour, quelque-soient les conditions climatiques, sont dès l'aube sur le pont pour collecter nos ordures ménagères.

AVC : LE GESTE QUI SAUVE

L'accident vasculaire cérébral touche 150 000 personnes chaque année. Il s'agit d'une altération soudaine de la fonction du cerveau due à un arrêt brutal de la circulation sanguine. Première cause de handicap chez l'adulte et 3^{ème} cause de décès en France, les AVC touchent majoritairement les personnes de plus de 65 ans mais l'on compte aussi chaque année 15 000 personnes de moins de 45 ans touchées.





© Ben Jurdic / épicerie séquentielle

MARIE PIDOUX
CONSEILLÈRE EN CRÉATION
D'ENTREPRISE

« MARIE PIDOUX : FÉE COACHETTE POUR ENTREPRISES EN DÉVELOPPEMENT »

La pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or a intégré, il y a un an, la Métropole de Lyon. Afin de mieux connaître cette structure d'appui aux jeunes entreprises artisanales, de services ou industrielles, nous avons rencontré l'une de ses chevilles ouvrières Marie Pidoux, conseillère en création d'entreprises. Portrait d'une femme pour qui le verbe entreprendre n'a pas de secret.

En quoi consiste votre activité ?

Accompagner l'entrepreneur dans l'ébauche de son projet en élaborant avec lui un modèle économique et/ou « Business plan » (passage de l'idée de création à un projet viable et rentable). Puis l'aider à prendre un bon départ en soutenant, une fois installé en pépinière, son développement.

En quoi consiste une pépinière ?

En un accompagnement ante et post création d'entreprise, c'est-à-dire, la mise à disposition d'une offre immobilière attractive (des bureaux à loyers modérés et progressifs) et un pôle de services communs (accueil téléphonique, secrétariat partagé, salles de réunion, photocopieurs, conseils, etc.)

Et quels sont les résultats ?

100% de réussite pour les entreprises ayant intégré la structure sur les 5 dernières années. Soit plus de 50 emplois créés.

Vous l'expliquez comment ?

Le fait que chaque entrepreneur soit sans cesse challengé via des points de suivi réguliers. En effet, je rencontre

les jeunes créateurs au minimum une fois par mois, mais surtout autant que nécessaire. Ensemble, nous travaillons un plan d'action commercial, de communication et une stratégie de développement. Mais pas que car, via une animation conviviale, j'instaure un climat de confiance et d'entraide entre les 40 personnes travaillant au quotidien à la pépinière.

Une formule qui vous définit :

« Un problème, une solution ». La positive attitude en quelque sorte.

Une habitude de travail :

Je milite pour la « to do list ». Très efficace pour partir le soir l'esprit serein et démarrer sur les chapeaux de roue le lendemain.

Qu'est-ce qui vous détend ?

Courir. Cela libère le corps et l'esprit. Après une heure de running, on a les idées beaucoup plus claires sur les dossiers en cours.

Si vous étiez une couleur :

Le rouge. Une teinte qui incarne la passion, sans laquelle on ne peut rien entreprendre de bon, mais aussi, le dynamisme, l'ardeur et le courage ; des valeurs qui me sont chères.

→ Pour aller plus loin, consultez le site www.territoire-saone-mont-dor.fr

Temps d'accueil des nouveaux arrivants du 10 janvier 2017

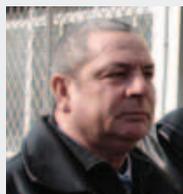


Samir	Bejih	DEES	DR
Medina	Benfodda	DSH	MDM Lyon 7
Amine	Benzelikha	DUCV	Propreté

Rachida	Bey	DGR	SRH
Valérie	Bonnardel	DSH	MDM Ste Foy les Lyon
Alessandro	Cerioni	DEES	DINSI
Julia	Champeil	DSH	MDM Lyon 8
Yassin	Chebel	DUCV	Propreté
Stéphane	Coillard	DEES	DIE
Damien	Faure	DSH	MDM Lyon 5
Karen	Fautra	DGR	SRH
Saniya	Hassani	DSH	MDM Villeurbanne
Clément	Jamet	DEES	DINSI
Marion	Kourland	DSH	MDM Villeurbanne
Marie	Murailat	DSH	IDEF
Mehdi	Naimi	DUCV	Propreté
Norvan	Ohannessian	DUCV	Propreté
Christopher	Pognat	DUCV	Propreté
Thierry	Privat	DUCV	Propreté
Sébastien	Riera	DGR	DLPB
Magatte	Sam	DSH	MDM Lyon 7
Karine	Schein	DSH	MDM Oullins
Mongi	Zoghliami	DUCV	Propreté

Temps d'accueil des nouveaux arrivants du 17 janvier 2017

Stéphane	Bayle	DEES	DIE
Cécile	Bertin	DEES	DIE
Cécile	Bolou-Cottier	DEES	DIE
Claire Marine	Chapel	DSH	SRH
Géraldine	Cisey	DSH	MDM Saint-Priest
Stéphane	Correa	DEES	DIE
Nassim	Derdoum	DUCV	Propreté
Juliette	Dolique	DUCV	Voirie
Milan	Dunez	DSH	IDEF
Tetyana	Faucheur	DSH	MDM Lyon 9 ^{ème}
Françoise	Gaschet	DEES	DIE
Naïma	Kheireddine	DEES	DIE
Virginie	Lahmar	DSH	MDM Lyon 7 Nord
Sandrine	Meunier	DSH	DHL
Sonia	Omeir	DUCV	Propreté
Corinne	Roche	DEES	DIE
Amélie	Sanou	DEES	DARI
Martial	Varillon	DUCV	Propreté



Décès
Bernard Camp

Bernard était rentré au Grand Lyon en 1976. Comme ses deux enfants, Christophe et Séverine nous l'ont rappelé, il était fier de son activité de cantonnier au service de la propreté. Originaire de Montauban, il avait un caractère fort mais aussi le contact facile des gens du Sud. Il avait ainsi vite adopté Lyon et surtout le quartier de la Croix Rousse d'où était originaire son épouse, Martine, décédée en décembre 2008.



Décès
Jean-Paul Dos Santos

Jean-Paul avait intégré l'équipe pavage en 2011 (VTPCN) et avait tout de suite fait preuve d'un engagement réel dans ce métier, avec la volonté d'en maîtriser toutes les compétences. Il était reconnu pour son adresse et son goût du travail bien fait. Toujours souriant, volontaire et serviable, Jean-Paul avait tout de suite été adopté par l'équipe de paveurs dans laquelle il laisse un grand vide.



Février 2017 - Ouvert les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 16 h 00
Fermé le mardi - Contact : Nicole Albinana : 04.78.63.41.76

SPECTACLES

HALLE TONY GARNIER

- **Notre Dame de Paris**, comédie musicale

AUDITORIUM

- **La Petite Taupe**



- **La Nouvelle Babylo**



- **Concert expresso « L'Art de Diriger » « Du Jazz dans le Classique »**

BOURSE DU TRAVAIL

- **Abba Mania**



- **Serge Lama**
- **Sylvie Vartan**

SALLE 3000

- **Carmen**

(opéra de Georges Bizet)

THÉÂTRE GUIGNOL

- **Prochain spectacle pour les vacances de Printemps**



MAISON DE LA DANSE

- **Tristan & Isolde** (ballet du Grand Théâtre de Genève)



SPORTS

Rugby : LOU/CLERMONT

Football : OL/MONACO - OL/NANTES - OL/NICE

Codes promo : LIONS hockey sur glace, LOU rugby et ASVEL basket (voir COS).

WEEK-ENDS 2017

BERLIN : 4 J / 3 N du 3 au 6/06/17 de 335 à 469 €

CHATEAUX DE LA LOIRE :

3 J / 2 N du 25 au 27/05/17 et du 3 au 5/06/17 de 255 à 357 €



EUROPA PARK :

4 week-ends 2 J / 1 N du 10 au 11/06/17, du 17 au 18/06/17, du 16 au 17/09/17, du 23 au 24/09/17



NOUVELLE BILLETTERIE MINI WORLD



Nouvelle billetterie en vente au comité social : MINI WORLD LYON
Prix Adulte : 11 € au lieu de 16 €
Prix Enfant (4 à 12 ans) : 6 € au lieu de 10 € - Gratuit pour les - de 4 ans.
A partir du 31 mars 2017 aucune participation n'interviendra pour des billets pris directement à l'entrée de ce site.

SORTIES DE SKI

2 journées sont organisées le samedi 11 mars à Courchevel et le samedi 18 mars à Valloire Valmeinier. Les tarifs sont accessibles sur Comète.



Contactez le siège : 33 bis cours Général Giraud - 69001 LYON - Ouvert de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 - Tél. 04 78 28 95 42 - Mail : contact@lyonsportmetropole.org
Comète : Rubrique "A la pause" - Le site : www.lyonsportmetropole.org



CAP 2016 : Nouvelle Cuisine entre amis à la Métropole ou « comment les agents sont les dindons de la farce »

Les CAP A, B et C se sont déroulées dans un contexte de tension maximale. En effet, la Direction Générale a choisi de classer les agents selon des « critères de priorisation » totalement opaques et des « critères locaux » tout aussi troubles. Ces critères apparaissent à la CAP sans concertation avec les représentants du personnel, et sans que les responsables en charge des évaluations ne les connaissent... Appliqués par les directeurs des délégations en toute subjectivité, ils ouvrent la porte à un système de favoritisme, celui du fait du Prince, voire à la naissance d'un clientélisme en totale contradiction avec les fondamentaux de la Fonction Publique. Les résultats des CAP en sont l'illustration éclatante : certains évoluent à une vitesse supersonique, tandis que d'autres restent bloqués, alors même que leur évaluation est dithyrambique. La CGT s'insurge contre cette forme d'arbitraire et s'oppose fermement à ce changement de paradigme, qui conduit notre collectivité vers une gestion de type entrepreneuriale. Pour la CGT, la défense du statut général des Fonctionnaires passe par le respect des seuls critères objectifs que sont : l'ancienneté dans le grade, l'âge de l'agent, la réussite aux concours et aux examens professionnels. Seuls ces critères permettent de garantir une équité de traitement dans le déroulement de carrière de tous les agents, leur indépendance vis-à-vis de l'arbitraire administratif et leur responsabilité d'agent-citoyen et non pas d'agent-sujet. La CGT défend l'exigence d'un déroulement de carrière juste et ambitieux pour tous.

CGT - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - www.facebook.com/cgtgrandlyonmetropole

CGT Métropole : 04 69 64 56 52 - cgt.metropole@grandlyon.com

CGT UFICT : 04 69 64 56 47 - cgt.ufict.metropole@grandlyon.com

CGT STEP CI : 04 69 64 56 54 - cgtstepci@yahoo.fr

CGT Territoires : 04 69 64 56 53 - cgtcg@grandlyon.com



Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2017 : commentaires de la CFDT

Le DOB 2017 a été présenté au Conseil de la Métropole le 12 décembre 2016. La collectivité persiste dans son projet de ne pas créer de postes et de mettre en place une réorganisation incompressible par le personnel. En maintenant un cadrage d'évolution à 0% de la masse salariale, seuls 18 postes financés par des crédits nationaux et européens seront créés et 255 postes auront été supprimés en 3 ans. Ces suppressions sont faites aveuglement, sur la base d'une simple application comptable, sans tenir compte des besoins réels dans les services. Pour la CFDT qui défend l'emploi public, c'est inadmissible. Une fois de plus, la vision financière l'emporte et l'approche humaine est ignorée. En comparant le taux d'absentéisme des agents de la Métropole avec le secteur privé, pour montrer qu'ils sont plus absents que dans le privé, la collectivité stigmatise les fonctionnaires. La CFDT condamne fermement ce discours. L'administration annonce son intention de favoriser le développement de parcours professionnels internes. La CFDT lui rappelle ses responsabilités : une centaine d'agents attendent à la Métropole une proposition de postes dans le cadre d'un reclassement professionnel.

CFDT - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - 04 69 64 56 51 - cfdtmetropoledeleyon.com - www.facebook.com/cfdtmetropoledeleyon



Avancement à la tête du client !

Le choix fait par l'administration de prioriser par délégations certains avancements d'agents par rapport à d'autres, sans concertation sur les critères a deux graves conséquences :

- le dispositif retenu aboutit à privilégier l'appartenance à des délégations importantes en effectifs au détriment des autres, pour des agents appartenant à un même cadre d'emploi ;
- l'absence de transparence dans les critères de priorisation de la carrière de certains agents par rapport à d'autres, conduit à promouvoir des agents entrés récemment dans la collectivité au détriment d'agents plus anciens, bénéficiant pourtant d'un avis favorable de leur N+1 et N+2 et disposant d'un nombre de points très supérieur, liés à leur ancienneté et à l'obtention d'un concours ou examen professionnel.

Les règles d'avancement doivent être uniques et transparentes. Sinon c'est la porte ouverte à l'arbitraire, la démagogie et la compétition entre les délégués, qui ne peuvent qu'accroître les tensions dans les équipes, les sentiments d'iniquité, de favoritisme et de gestion « clientéliste » des avancements et de la carrière des agents.

UNSA Grand Lyon - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 69 64 56 46 - unsa@grandlyon.com



2017 : Du dialogue de sourd au dialogue social

Un constat plus qu'amer depuis 2 ans : Nous constatons tous que depuis 2014 l'administration déroule ses projets d'organisation de façon arbitraire, avec un semblant de concertation des agents et de leurs représentants dans les différentes instances. Des pseudos réunions pour remplir l'obligation de dialogue social mais où tous les scénarii sont déjà écrits. Aucune considération ni prise en compte de tous les avis formulés ! Un seul objectif : tout passer en force ! 2017 nous paraît une bonne année pour la Métropole pour s'interroger sur son fonctionnement et envoyer enfin un signe positif au personnel, entendre le mal-être, répondre aux attentes, créer une vraie concertation... et dans cet objectif, suspendre cette organisation menée en dépit du bon sens pour repartir sur des bases plus cohérentes. Nous continuerons à porter vos revendications, à faire des propositions à l'Administration afin d'améliorer les conditions de travail et proposer toujours un service public de qualité. Serons-nous entendus.... Ou pas !

CFE-CGE Métropole de Lyon - 3 rue des Cuirassiers
69003 Lyon - 04 69 64 56 45 - cgc@grandlyon.com
cgcmetropoledeleyon.blogspot.fr



Du bon usage des outils numériques de la collectivité

La loi informatique et liberté, nous protège en tant qu'individu ainsi que nos données personnelles. La CNIL est là pour en rappeler les règles et garantir nos libertés. Les

outils numériques de la collectivité mis à disposition individuellement sont donc soumis à ces règles. Afin de vérifier la qualité rédactionnelle d'un agent, l'administration a demandé à avoir accès aux mails de ce dernier. Le contenu devait servir d'élément à charge. A notre connaissance, l'accès à la boîte mail individuelle par l'employeur n'est possible qu'après décision de justice et que pour les éléments qui n'apparaissent pas personnels. En attendant que la loi s'impose à tous, voici nos conseils :

- Un mail personnel doit être précédé de « personnel » dans son objet,
- Quand vous rédigez un écrit professionnel respectez la rédaction administrative, la charte et la signature professionnelle,
- Supprimez vos courriels ou renvoyez automatiquement tous vos contenus sur un cloud sécurisé.

FNACT-CFTC - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 69 64 56 49 - cftc@grandlyon.com



Bonne année 2017

L'année 2016 aura été l'année des rendez-vous manqués ; et pourtant, les engagements pris pour mettre sur rails ce beau projet Métropolitain garantissaient un dialogue social privilégié afin de prendre les

bonnes décisions. Que nenni ! Des réunions dites de « dialogue social » à marche forcée, des instances de pur formalisme, ont fini d'user les énergies des partenaires sociaux. Quel recul social ! Certes, l'administration joue sur la différence d'intérêts des partenaires sociaux, mais elle porte la responsabilité d'initier des rencontres d'où doit émerger les intérêts convergents au sens où tout un chacun, acteur de ce projet de territoire, décidé à deux en catimini, devienne une plateforme moderne au service de tous. Nous souhaitons à tous la santé, et l'espérance de trouver sa place dans ce collectif.

FO - Porte Sud - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 69 64 56 48 - fo@grandlyon.com



Un mois déjà...

Voilà un mois que nous sommes entrés dans l'année 2017. Quelques bonnes nouvelles enfin...

- La Prime d'intéressement est maintenue ce mois de février. Son versement mensuel sera discuté courant 2017 en prévision de 2018.

- Le PPCR est ouvert aux catégories C avec une augmentation progressive du point d'indice jusqu'en 2020.
- Comité social : Augmentation de la participation culture sport (adulte 15 à 30 €, enfants 25 à 50 €)
- Augmentation du point d'indice de référence pour la prime de départ à la retraite
- Un chèque « cadhoc » distribué à l'ensemble de nos collègues d'un montant de 50 € !!

La FA maintiendra, pour cette nouvelle année, ses revendications avec force et convictions. En attendant de vous accueillir prochainement dans nos nouveaux locaux syndicaux, toute l'équipe Autonome présente tous ses vœux à vous et vos proches. Bonne et heureuse année 2017

FA-FPT - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 69 64 56 50 - fafpt@grandlyon.com



Un an et demi après la loi MAPTAM qui a acté la création des grandes métropoles, six mois après la refonte de la carte des régions, voici ce qui est annoncé comme le bouquet final de cette entreprise. Si elle se défend de mettre en place un

nouvel acte de décentralisation, la ministre de la fonction publique orchestre un bouleversement de l'organisation territoriale et plus encore, puisque la loi NOTRe percute les missions de service public. Il y a un an le gouvernement tergiversait autour de la suppression des départements, aujourd'hui, cette loi vise les communes en mettant le paquet sur le développement des intercommunalités et l'isolement des secteurs ruraux. Résultat, suppression du premier niveau des services publics, celui sur lequel chaque citoyen, dans sa ville ou son village à la possibilité d'interagir. Moderniser... BARATIN !

SUD - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - 04 69 64 56 57
sud@grandlyon.com



« Lauréats d'examens professionnels ou de concours non promus ». Rapprochez-vous du syndicat. Depuis trop longtemps nous sommes victimes de discrimination.

Dans la note du 19 juin 2015 « 2015-13 » relative à la promotion interne l'administration affirmait sa volonté de « faciliter en interne la mobilité vers des grades supérieurs, de valoriser les agents dans leur parcours et leur carrière ». Elle engageait DRH et SRH à accompagner des lauréats dans la validation de leur examen et concours Or à ce jour la DRH n'a pas pu ou pas voulu solutionner la situation de bon nombre d'entre vous.

FSU - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - 04 69 64 56 55
FSU@grandlyon.com



Une métropole : 2 cimetières (ex-Département et ex-CU)

C'est le petit métropolitain de novembre dernier qui nous le dit et nous le croyons bien volontiers. 2 ans d'existence et déjà tant de casse, pour les agents, qui souffrent trop souvent en silence. La Lumière viendra, non pas de sa Fête, mais d'un sursaut collectif, qui imposera un peu plus d'humain, d'écoute et de solidarité. Soyons attentifs et mobilisés contre toutes les formes d'injustices. En cette nouvelle année, pleine de dangers, restons combattifs et confiants dans notre capacité de résistance. Indignons-nous et agissons ensemble ! Bonne année 2017 à toutes et à tous. **Rejoignez l'UNICAT METROPOLE**

UNICAT - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - 04 69 64 56 56
unicatmetropole@grandlyon.com

TEMPS FORTS À LA MÉTROPOLE

RÉSULTAT DU CONCOURS PHOTOS : MON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

63 agents ont participé au concours photos organisé par le service communication interne.

97 photos ont été soumises au vote des lecteurs de Comète.

700 votes ont été exprimés et un jury a désigné les lauréats.

L'HISTOIRE RACONTÉE PAR LA PHOTO

Quinouille de
Alexandre NICASTRO
DDUCV / Propreté

COUP
DE CŒUR
DU JURY



CATÉGORIE 1 - MON ENTOURAGE

Les petits collègues du psychologue
de Loïc SUGERE - DDSHE / IDEF



PRIX
DU JURY

CÔTÉ HUMAIN ET TRAVAIL D'ÉQUIPE

Les magasiniers sortent leurs griffes
de Daniel GAGET - DR / Patrimoine
et moyens généraux



CATÉGORIE 3 MES RITUELS

Rituel du matin de
Jamila MGHARI -
DDSHE / Habitat et
logement



CATÉGORIE 2 - MES OUTILS DE TRAVAIL

Outils de Béatrice NAVORET -
DDUCV / Propreté